

Le 1^{er} septembre 1769 – Desroches et Poivre au ministre

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.91, n°51

Arrangement avec l'honorable négociant Amat pour contrecarrer les accapareurs, on lui a confié la flûte *la Normande*.

C'est sur ce vaisseau qu'embarque Alexis Rochon le 1^{er} novembre 1769, jusqu'au cap de Bonne-Espérance, où il passe sur *le Villevault* qui, venant d'Inde, atteint Lorient le 11 juin 1770.¹

A l'Isle de France, le 1^{er} septembre 1769

N°40. Flûte du Roi accordée au Sr Amat

Monseigneur,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte que vu la cherté excessives des marchandises d'Europe, et les accaparements de toute espèce qui se font dans cette colonie des marchandises de l'Inde, et n'ayant point d'ailleurs de piastres à y envoyer, nous nous sommes déterminés, sur les propositions dont vous trouverez le prospectus ci-joint, à accorder la flûte *la Normande* au Sr Amat, agent de la Marine dans la mer des Indes, négociant aussi généreux que désintéressé, et qui ne doit la fortune médiocre dont il jouit qu'à la reconnaissance que la nation hollandaise a cru devoir témoigner pour ses nobles procédés.

Cependant, Monseigneur, nous lui avons imposé la condition de faire un voyage au cap de Bonne-Espérance pour y acheter les vins et eaux de vie dont nous avons besoin pour le service du Roi, et particulièrement pour la traite du Roi de [à] Madagascar, où l'eau de vie seule nous rendra toujours maîtres de traiter, quelque entêtement que les Madécasses puissent témoigner de ne vouloir le faire que pour des piastres.

Aussitôt que le Sr Amat sera revenu du Cap, il entreprendra son voyage dans l'Inde, et s'il est aussi heureux que nous le désirons, nous aurons la satisfaction de voir les accapareurs réduits à vendre leurs marchandises à perte, et celle d'avoir établi les vrais principes du commerce dans cette colonie où l'on n'a su jusqu'ici que ruiner la confiance publique en donnant une valeur chimérique à l'argent effectif, et en revendant les effets de la main à la main à 4 et 500 pour cent de bénéfice, abusant pour cela du besoin indispensable où les particuliers se trouvent.

Le Sr Amat, s'il est heureux dans son entreprise, est seul capable de détruire ces abus pernicieux, et nous ne pouvons nous dispenser de vous rendre compte, que personne au monde n'est plus zélé que lui pour le service du Roi, et que personne aussi n'a mieux mérité de ses compatriotes et de l'humanité. Vous le faire connaître, Monseigneur, à des titres aussi honorables, c'est le mettre à portée de toutes les grâces qu'il peut obtenir de vous, et il est inutile que nous vous sollicitons en sa faveur pour celle qu'il aura occasion de vous demander personnellement.

Nous sommes avec respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Le Ch. Desroches Poivre

Au Port Louis, Isle de France, le 1^{er} septembre 1769

* * *

¹ Base docu=> 28 décembre 1769, lettre d'Amat au ministre.